

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi onze avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 avril 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Pascal ROBERT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET
M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à M. Laurent LAFAYE
M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Amandine JULIEN
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

Absents :

Mme Nezha NAJIM, M. Matthieu PARNEIX

L'ORDRE DU JOUR EST

Approbation de la participation financière de Limoges Métropole à la création de logements sociaux par l'Odhac87 à Boisseuil « Village Séniors »

N° 12.2

Mme MAUGUIEN-SICARD Catherine, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le Programme local de l'habitat (PLH) 2019-2025 de Limoges Métropole, exécutoire depuis le 11 septembre 2019, soutient le développement du parc de logement social sur l'ensemble des communes soumises aux objectifs de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU).

Conformément au règlement d'interventions financières approuvé par une délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020, Limoges Métropole a la possibilité de participer financièrement aux opérations de création de logements sociaux sur son territoire.

Dans le cas de la construction neuve de logements sociaux, le montant de l'aide de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) varie en fonction du territoire (zonage de la commune) et du type de financement.

Dans ce cadre, l'Odhac87 sollicite Limoges Métropole pour l'obtention d'une aide financière pour la réalisation d'un programme de construction de 20 logements sociaux situés à la Plaine sur la commune de Boisseuil.

Descriptif du projet :

Ce projet sera réalisé en partenariat avec la Mutualité Française Limousin, qui gère l'Etablissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (Ehpad) « Le hameau du buis » situé à proximité immédiate : des interactions sont prévues entre les résidents de l'établissement et les futurs locataires des logements.

Le programme de logements sociaux, tel qu'il est présenté, consiste à construire 20 logements locatifs individuels dont 15 T2 et 5 T3. Ils bénéficieront d'aménagements intérieurs complets avec une architecture et des matériels adaptés au public sénior et conçus pour accueillir des personnes en perte d'autonomie (motorisation des volets, douche et lavabo adaptés, chemin lumineux, accessibilité terrasse...).

Le projet est situé dans un environnement urbain proche de toutes les commodités telles que les transports et les services.

Décomposition de l'aide prévisionnelle de Limoges Métropole :

	Montant aide Limoges Métropole par type de logement				Total
	Prêt locatif à usage social (PLUS) 3 500 €/logt Zone 3	Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) 6 000 €/logt Zone 3	Prêt locatif social (PLS) 0 € / logt Zone 3	Logements adaptés à la perte d'autonomie : 5 000 €/logt	
Nombre de logements	6	6	8	20	
Total :	21 000 €	36 000 €	0 €	100 000 €	157 000 €

Pour ce programme dont le coût global est estimé à 2,76 M d'€ et en application du règlement d'interventions financières de Limoges Métropole, il est proposé de verser une participation financière prévisionnelle de 157 000 € au titre de la construction des logements sociaux PLUS-PLAI adaptés à la perte d'autonomie.

Le bailleur a pris contact avec les services de Limoges Métropole pour la mise en œuvre de la clause sociale : 770 heures d'insertion seront intégrées dans les marchés liés à cette opération.

Etat d'avancement du projet :

Les travaux ont débuté en avril 2023 et une livraison est prévue fin 2024.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver le versement de la somme de 157 000 € pour ce projet de 20 logements locatifs sociaux adaptés à la perte d'autonomie, conformément au règlement d'interventions financières approuvé par une délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019,
- d'autoriser le Président à signer une convention de financement avec l'Odhac87 pour la réalisation de ces logements sociaux situés à la Plaine à Boisseuil et tous les documents devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les lignes de crédit prévues au budget principal de Limoges Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

N'ont pas participé au vote :

- M. Gilles BEGOUT
- M. Ludovic GERAUDIE
- M. Olivier DUCOURTIEUX

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Publié le lundi 22 avril 2024